# COLLEGE LES ETINES

## PROJET DE LA SECTION SPORTIVE NATATION

### OBJECTIFS :

La section sportive scolaire permet:

− de motiver les élèves en leur donnant l'occasion de progresser, et d'être valorisés dans le sport qu'ils affectionnent, d'exprimer des compétences qui peuvent contribuer à leur réussite scolaire et à leur reconnaissance sociale.
− de développer leur goût de l'effort et de les aider à mesurer les conséquences d'un travail suivi et régulier.
− de les ouvrir sur l'extérieur et de développer leur autonomie.
− de leur permettre d'acquérir une culture d'équipe et de vivre dans le cadre d'une solidarité collective.
− de les aider à évoluer dans une bonne hygiène sportive et de vie quotidienne et d'adopter des comportements de sécurité pour eux-mêmes et pour les autres.
− de contribuer à l'ambiance sportive de l'établissement.

### FONCTIONNEMENT :

La fréquence des entraînements est de deux fois par semaine à raison d'environ 1h30 par séance. Les élèves de tous les niveaux nagent le mardi et le jeudi de 12h30 à 14h00.
Des entraînements supplémentaires, dans le cadre de l'UNSS ont lieu le mercredi de 13h45 à 15h15.
Outre la natation sportive, la nage avec palmes et le sauvetage sont enseignés aux élèves. Ils doivent participer aux compétitions UNSS le mercredi après-midi (programme donné en début d'année).

La section sportive scolaire a vocation à accueillir les élèves, filles et garçons, motivés et aptes aussi bien au plan sportif qu'au plan scolaire, sans exclusive de l'un ou de l'autre. Elle offre à des élèves motivés un complément de pratique sportive approfondie, en liaison avec les organes fédéraux et leur permet :
− de suivre une scolarité normale Un horaire aménagé permet aux élèves de s'entraîner entre 12h et 14h en conservant dans leur emploi du temps les cours et les volumes horaires obligatoires (EPS compris). Seul le choix des options classe bilangue (6è et 5è), latin (de la 5è à la 3è), classe européenne (4è et 3è) ou découverte professionnelle (3ème) est incompatible avec l'emploi du temps de l'élève.
− d'accéder à des performances sportives de niveau départemental, voir régional, ou le cas échéant, d'aborder le haut niveau de pratique sportive. Encadrement et coordination: Mme BOUSQUET, prof d'EPS au collège est chargée de la coordination entre le personnel de

l'établissement, les entraîneurs et les familles des élèves, des activités dans le cadre de l'association sportive en étroite relation avec l'entraîneur du club.

Repas :

Les élèves peuvent prendre leur repas à la cantine. Ils sont prioritaires.

Transport :

Le trajet entre le Collège et la piscine Lucien Burdin se fait à pied. Les élèves ont rendez vous à 12h20 sous le préau.

## SUIVI DE L'ELEVE :

### 1) Suivi scolaire :

Tous les acteurs (professeurs, entraîneur…) se sont engagés à préserver l'intégrité de l'élève pour l'engager sur la voie d'une réussite scolaire, sportive et sociale.
M BOUSQUET est chargée du suivi scolaire et a pour mission le repérage des difficultés et l'intégration de l'élève dans les dispositifs d'aide méthodologique aux devoirs et de soutien si le besoin s'en fait ressentir. Les résultats scolaires de l'élève sont examinés par le conseil de classe et le chef d'établissement qui peuvent se prononcer :
- chaque trimestre sur un aménagement éventuel de la fréquence des entraînements pour permettre à l'élève en difficulté de bénéficier des aides proposées par le collège
- chaque année sur la poursuite en classe supérieure et l'arrêt de la section.

### 1) Suivi médical :

Un examen médical est souhaitable en section sportive scolaire. Il est renouvelé chaque année. Le choix du médecin appartient à la famille de l'élève mais il est conseillé que l'examen médical soit effectué par un médecin titulaire du CES de médecine du sport ou de la capacité en médecine et biologie du sport ou du diplôme d'étude spécialisée complémentaire de médecine du sport.

### 2) Suivi sportif :

Les objectifs sportifs sont définis par l'élève en relation avec les cadres techniques qui l'aident à construire un projet adapté et révisable au cours de la saison. Les cadres techniques veillent à adapter les entraînements (charges et intensité) en fonction de l'état de fatigue de l'élève.

## ENGAGEMENT DE L'ELEVE ET DE SA FAMILLE :

Au collège les élèves inscrits en section sportive ont le même statut que les autres élèves du collège ; ils ont donc les mêmes droits et les mêmes obligations (précisées dans le règlement intérieur de l'établissement). Toute retenue pour faute mineure pourra être effectuée sur le temps d'entraînement si l'emploi du temps de l'élève et de l'enseignant ne permet pas de faire autrement. Tout manquement grave au respect du règlement intérieur de l'établissement peut conduire à l'exclusion définitive de l'élève de la section sportive. Les

élèves qui seraient exclus définitivement de la section et qui bénéficient d'une dérogation devront rejoindre leur collège de secteur dès la rentrée suivante.

Tous les élèves de la section doivent s'affilier à l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) et participer aux compétitions UNSS le Mercredi après midi (environ 3 ou 4 compétitions dans l'année). Pour valider la licence UNSS chaque élève doit payer une cotisation pour l'année scolaire. Lors des compétitions UNSS, la présence de tous les élèves est obligatoire. Ils peuvent être engagés en tant que nageurs, jeunes juges ou remplaçants.

A l'entraînement Il y a obligation de motivation et d'assiduité qui sont les principaux facteurs de résultats. A ce titre l'élève doit :
− participer à toutes les compétitions pour lesquelles il est sélectionné dans le cadre de l'UNSS (programme donné fin septembre aux élèves, affiché sur le panneau UNSS au collège ainsi que sur le site cybercollège42)
− respecter les règlements qui régissent le milieu associatif et sportif (règlement intérieur du collège, et de la piscine)
− s'engager dans les séances d'entraînement vers une démarche de progrès et de projet Les élèves inscrits dans la section sportive du collège doivent adhérer aux **Dauphins Costellois** pour avoir accès à la piscine du Coteau.

Présence et dispenses : La présence des élèves à tous les entraînements est obligatoire
En cas de dispense : les élèves doivent être présents à la séance.